

ARRETE n° 2026_0259

Portant nomination du Référent handicap étudiants

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3 ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement ;

Vu le règlement DFP visé par le CE du 05 juin 2025 et par le CA du 25 juin 2025.

ARRETE

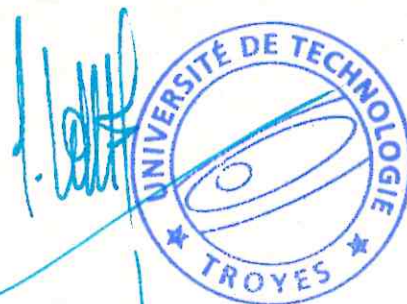
Article 1 :

Madame Emeline LAMBERT, technicienne en gestion administrative, est nommée référente handicap pour les étudiants à compter du 1^{er} septembre 2026 pour une durée de 4 ans et cela jusqu'au 31 août 2030.

- Assurer la mise en place et le respect du plan d'accompagnement des étudiants en situation d'handicap,
- Informer et sensibiliser les étudiants quant à leurs droits,
- Faire le relais entre les étudiants et les enseignants pour les aménagements définis,
- Assurer l'accompagnement personnalisé et le suivi individuel des étudiants en situation d'handicap,
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du schéma directeur du handicap,
- Répondre aux enquêtes liées au handicap étudiant,
- Mise en place d'actions de sensibilisation au handicap,
- Tenir les chiffres et statistiques liées au handicap étudiant,

Fait à Troyes, le 26 mai 2026,

Pr Christophe COLLET
Directeur de l'UTT



Original : DFP

Copies : Intéressée
DRH

Diffusion générale : www.utt.fr